



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 122833

Texte de la question

M. Gwendal Rouillard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le traitement de la fibromyalgie en France. Contrairement aux promesses affichées par plusieurs ministres de la santé successifs, le guide de procédure sur la fibromyalgie ne sera pas créé, si l'on en croit le rapport d'orientation de la Haute autorité de santé (HAS). Il s'étonne ainsi de l'absence d'un outil permettant aux experts d'évaluer la sévérité de l'état du fibromyalgique de façon homogène sur tout le territoire concernant la prise en charge sociale. À ce titre, il lui demande quelles initiatives concrètes il entend prendre pour créer un tel outil et selon quelles modalités et calendrier.

Données clés

Auteur : [M. Gwendal Rouillard](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122833

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12208

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)